



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/12/2024

Objet :

**TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE : AVENUE DE LA DIGUE
- 3EME TRANCHE - OPERATION 2408**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	13
Quorum : 10		

Date de la convocation
02/12/2024

Date d'affichage convocation
02/12/2024

Vote
A main levée : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0
Demande de scrutin particulier :
non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> (si oui préciser le mode de scrutin)
Vote scrutin secret : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Vote scrutin public : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Pour : contre
Nom des votants :

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en
Préfecture le : 13/12/2024
et
Publication ou
Notification le : 13/12/2024

L'an 2024, le 09 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

Présents :

Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Chantal CHEVALLIER, Jean SEIGNEURY, Corinne CÔME, Pascal MARTIN, Pierre PERTHUIS, Patrice PICHOT, Jean-Louis DOUSSET, Didier DAVID, Ghislaine BUARD, Christèle DOYEN,

Excusé(s) ayant donné procuration : Marie Claire LABOREY à Christian PAUL-LOUBIERE

Absents excusés : Marie-Jeune LEBRAULT, Isabelle LAUZON, Laure VILLENEUVE, Pierre ROUXEL

Absents :

A été nommée secrétaire : Christèle DOYEN

Jacky TARANNE fait état de la Commission des travaux qui s'est déroulée le mardi 03 décembre 2024, où ont été retenus les projets estimés pour une réalisation en 2025, à présenter, en amont auprès des différents financeurs.

Jacky TARANNE indique qu'il y a nécessité impérieuse d'aménager l'avenue de la Digue.

Emetteur : *FBL* N° panneau : *PAD T 4*
Affiché le : *13/12/24* Retiré le : *14/02/25*
Annexes : Non O Voir accueil



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2024

Objet :

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE : AVENUE DE LA DIGUE - 3EME TRANCHE - OPERATION 2408

En effet, les riverains de cette longue rue droite font face à de multiples problèmes : absence totale d'emplacements réservés aux piétons, stationnements quasi-inexistants et souvent anarchiques, vitesse inappropriée des automobilistes, soucis d'écoulement d'eau engendrant des inondations dans certaines habitations situées en contrebas de la chaussée.

Vu l'ampleur de l'aménagement, ce dernier a été découpé en trois tranches, afin d'échelonner les dépenses.

La première tranche a été réalisée en 2023, du carrefour de la rue du Bout aux Anglois, jusqu'à l'habitation 7B avenue de la Digue (en direction de la gare).

La 2ème tranche a été réalisée en 2024, du 7B avenue de la Digue, jusqu'avant le 5, en direction de la Gare.

La 3ème tranche est prévue en 2025, du n° 5 jusqu'à la fin de l'avenue de la Digue, avant la gare.

Le but principal étant de poursuivre l'aménagement destiné aux piétons. En parallèle, la chaussée sera aménagée de manière à sécuriser ces derniers en réduisant la vitesse des automobilistes. Des places dédiées de stationnement seront également implantées, des travaux d'assainissement seront réalisés en conséquence.

En amont des travaux prévus par la Commune, Chartres Métropole réalisera les travaux d'assainissement et d'eau potable sur la zone concernée.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre seront réalisés par un prestataire externe.

Les travaux consistent à :

- Démolir l'existant,
- Préparer le terrain avant le nouvel aménagement,
- Créer les trottoirs aux normes pour les personnes à mobilité réduite,
- Aménager la chaussée.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2024

Application agréée F. Isoqualite.com

75_PL-028-212802011-20241209-DCM_2024_06



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2024

Objet :

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE : AVENUE DE LA DIGUE - 3EME TRANCHE - OPERATION 2408

Le montant des travaux est estimé à 114.083,33 € HT soit 136.900,00 € TTC
(TVA à 20 %).

Il sollicite, à cet effet :

- une subvention au titre du Fonds Départemental d'investissement 2025, auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, pour 30.000,00 €, soit 30 % du montant plafond des travaux HT porté à 100.000,00 €,
- une subvention au titre du Fonds de concours 2025, auprès de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, pour un montant de 38.450,00 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : juillet 2025 – durée : deux mois

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	114 083,33 €	=> Financements privés	0,00 €
maitrise d'œuvre	7 350,00 €		
Estimation des travaux	105 093,75 €		
Géomètre	1 250,00 €		
Publicité	389,58 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	114 083,33 €
Néant		FDI 2025 (30 % de 100.000 €)	30 000,00 €
		FDC 2025	38 450,00 €
		Autofinancement	45 633,33 €
Total Charges	114 083,33 €	Total Produits	114 083,33 €

soit un financement total à hauteur de : 60,00%
dont financements privés : 0,00%
dont financements publics : 60,00%

Autofinancement de l'opération à hauteur de : 40,00%

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2024

Application agréée E-legalite.com



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2024

Objet :

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE : AVENUE DE LA DIGUE - 3EME TRANCHE - OPERATION 2408

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

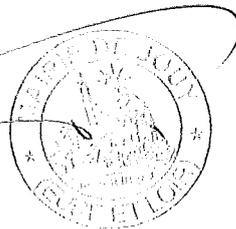
- d'approuver ces travaux,
- et d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre :
 - du Fonds Départemental d'investissement 2025, auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, pour 30.000,00 €, soit 30 % du montant plafond des travaux HT porté à 100.000,00 €,
 - du Fonds de concours 2025, auprès de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, pour un montant de 35.450,00 €.

Après délibération, et vote à l'unanimité, les membres du conseil :

- **APPROUVENT** la réalisation de ces travaux,
- **AUTORISENT** le Maire à solliciter une subvention au titre :
 - du Fonds Départemental d'investissement 2025, auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, pour 30.000,00 €, soit 30 % du montant plafond des travaux HT porté à 100.000,00 €,
 - du Fonds de concours 2025, auprès de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, pour un montant de 35.450,00 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2024

Le Maire,
Christian PAUL-LOUBIERE



Le(s) Secrétaire(s) de séance :
Christèle DOYEN

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2024

Application agréée E-lesparto.com